

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 539

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Août 2011

«Aujourd'hui, le verbiage et l'amphigouri ne sont plus tenus pour des défauts. La phraséologie alambiquée plaît beaucoup au contraire. Certains ont d'ailleurs adopté deux règles cardinales : cultiver l'abscons afin de passer pour profond ; de deux mots ne pas choisir le moindre. Hermétisme et boursouflure ! »

(Alain Feutry)

Capacité (en ... de)

Ceux qui transforment le français en sabir franglais répandent de plus en plus largement leur inculture. Après la malencontreuse tournure « en charge de » voici dans le même style « en capacité de », censé remplacer « être en mesure de ».

Bel exemple d'anglo-américain mal digéré puisque *in capacity* of équivaut à « en qualité de » et non à « en mesure de », locution qui s'exprime en anglais par *to be in a position to*.

(Défense du français, N° 539, août 2011)

« Cheap »

« Ritz et George V un peu trop cheap : n'est pas palace qui veut » titre un quotidien lausannois.

Mot anglais, *cheap* signifie « bon marché ».

Que veut donc exprimer ce titre ? Que le Ritz et le George V (hôtels prestigieux) sont considérés comme trop bon marché, trop ordinaires, pas assez chic, distingués, luxueux pour mériter le nom de palaces.

Mais « agrémenter » le titre de l'anglicisme *cheap*, n'est-ce pas faire bon marché du mot français ?

(Défense du français, N° 539, août 2011)

Expliquer, expliciter

Certains esprits précieux autant qu'imprécis s'imaginent enrichir leur propos en remplaçant *expliquer* par *expliquer*.

Ces deux verbes n'ont pas le même sens.

Expliquer s'est donner une explication, faire connaître, faire comprendre.

Expliciter signifie énoncer formellement ce qui n'est que sous-entendu ; développer ce qui est contenu virtuellement dans un énoncé. *Explicite* s'oppose à *implicite* (qui n'est pas manifeste, sous-entendu, tacite).

(Défense du français, N° 539, août 2011)

Fuchsia

Mot créé en 1693 en l'honneur du botaniste allemand Leonhart Fuchs (1501-1566) désignant un arbrisseau exotique de la famille des œnothéracées et sa fleur de couleur pourpre.

Fuchsia se prononce « foukssia » et non « fouchia » comme entendu récemment sur nos ondes.

Adjectif invariable : des chemises fuchsia.

(Défense du français, N° 539, août 2011)

Instiguer

Relevé dans une revue française : « Jean Vilar avait instigué quelque chose de nouveau. »

Le verbe transitif *instiguer* a été emprunté (1352) au latin *instigare*. Il est noté par l'Académie comme vieilli en 1718 et sorti d'usage à la fin du XVIII^e s. Il est repris régionalement (Belgique) dans la construction « instiguer quelqu'un à faire quelque chose » c'est-à-dire l'inciter, le pousser à...

Il ne saurait signifier, comme dans la construction ci-dessus, *créer, établir, édifier, instaurer, fonder, instituer, installer*, etc.

(Défense du français, N° 539, août 2011)

« In-line »

Le vocabulaire du sport est riche d'expressions anglo-américaines, telles que *rollerskating* ou *in-line skating*.

In-line skate : « patin en ligne ». Patin muni de roulettes alignées les unes derrière les autres ; *In-line skating* : pratique sportive consistant à utiliser ce type de patin.

L'emploi de l'expression *in-line* est à proscrire (selon le *Journal officiel* du 22 avril 2011). Le terme français correct est *patin en ligne*.

(Défense du français, N° 539, août 2011)